

Le guide du Vélobus

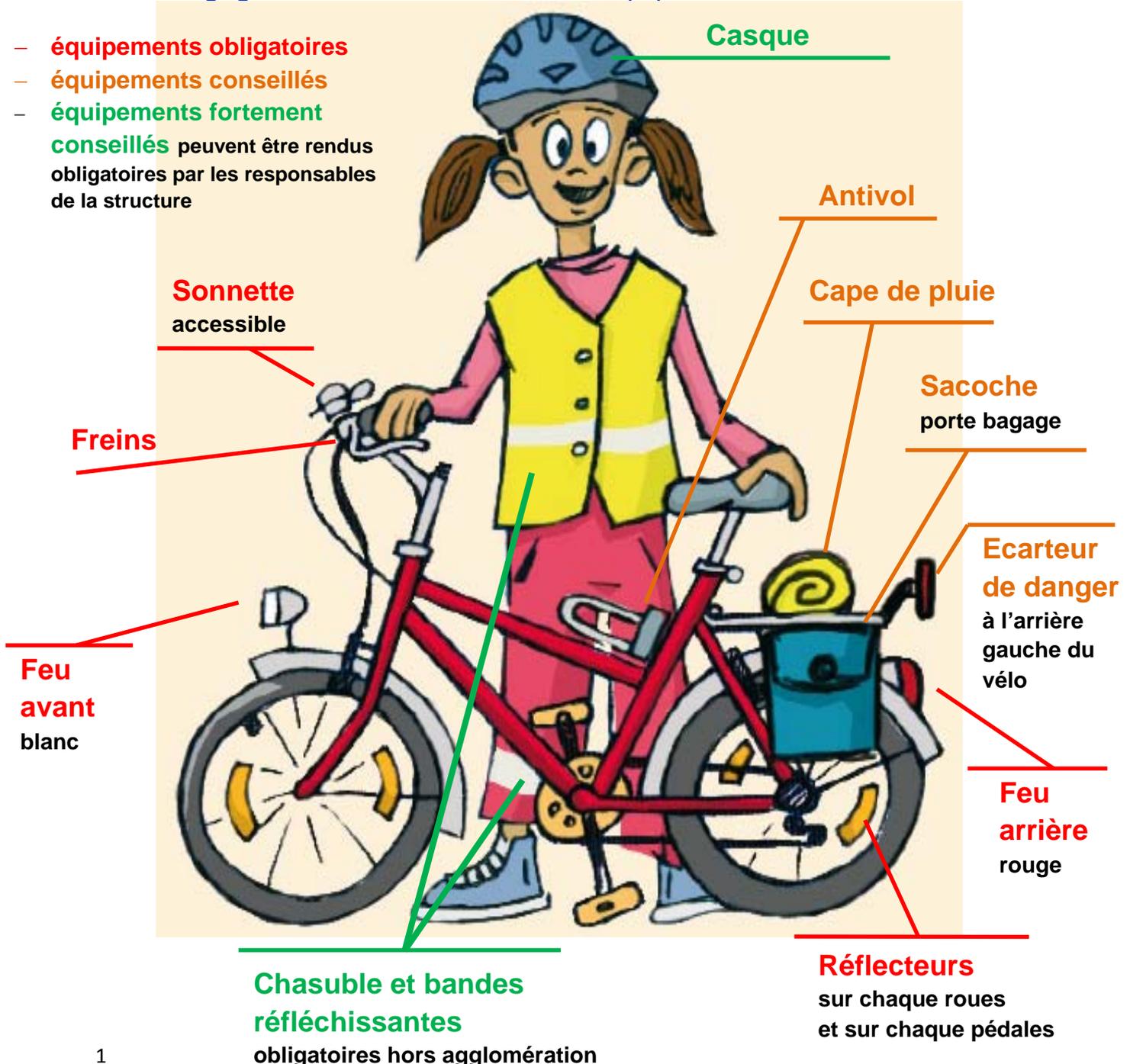
Pourquoi un Vélobus ?

- Le Vélobus, "ça roule"...c'est rapide.
- Le périmètre de ramassage est plus important qu'à pied (4-5 km).
- Les enfants adorent se rendre à l'école à vélo entre amis.
- Ils arrivent en classe aérés et sont plus disposés à se concentrer.
- Ils font connaissance de leur quartier.
- Ils apprennent le code de la route et l'autonomie.

L'équipement

Premier gage de sécurité : un vélo bien équipé et bien entretenu !

- **équipements obligatoires**
- **équipements conseillés**
- **équipements fortement conseillés** peuvent être rendus obligatoires par les responsables de la structure





Comment organiser le convoi de Vélobus ?

Une seule précaution : éviter tout accident (chute, accrochage, etc.)

- en roulant en file indienne,
- en roulant à une vitesse limitée (env. 10 km/h),
- en gardant une distance entre les vélos (env. 2m),
- en utilisant un itinéraire sûr,
- en expliquant l'itinéraire aux enfants au préalable,
- en respectant scrupuleusement le code de la route,
- en plaçant un adulte devant et/ou derrière la file, selon les circonstances,
- en nous rendant bien visibles (gilet jaune fluo, lumière, écarteur),
- en attachant bien les cartables (pas de lanière qui pendouille...).

Consignes préventives pour le pilote de ligne

- Le pilote a reconnu l'itinéraire à l'avance et prend la tête du groupe.
- Le pilote prend soin de se faire accompagner par un ou plusieurs adultes (2 pour 5 à 7 enfants) : l'un d'eux en queue de peloton, équipé d'un sifflet, pour couvrir le groupe, les autres au sein du peloton, à intervalle régulier.
- L'accompagnateur de tête a pour mission de conduire le groupe et d'accueillir les nouveaux arrivants qui attendent aux arrêts prévus sur la ligne.
- L'accompagnateur de queue a pour mission de surveiller les enfants, de rendre le groupe bien visible par les usagers de la route, et d'avertir l'accompagnateur de tête de tous problèmes (par exemple à l'aide d'un sifflet).
- Dans les ronds-points, le groupe reste en file indienne sur la droite et suit l'accompagnateur de tête. L'accompagnateur de queue se décale vers le milieu du rond point afin d'empêcher les autres usagers de doubler le groupe.
- Aucun enfant n'est autorisé à vous dépasser et chacun garde la place qui lui a été attribuée au sein du groupe ! (Les dépassements peuvent être autorisés en montée). Mais en aucun cas le convoi ne peut virer à la course.
- Sauf dans le cas d'avenues larges et assez calmes, la conduite à deux de front (autorisée par le code) est préconisée.
- Le pilote veille à ce que le groupe reste bien compact, au besoin en s'arrêtant régulièrement : c'est la meilleure façon de ne pas permettre aux véhicules motorisés de couper et de mettre le groupe ainsi en danger.
- Le pilote insiste aussi auprès des enfants pour qu'aux carrefours à feux, ils ne suivent pas aveuglément le reste du groupe au risque de bruler un feu rouge... Si le groupe est scindé par un feu qui passe au rouge, le pilote attend le reste du groupe de l'autre cote du carrefour.
- Le pilote convient de certains gestes avec les enfants : le bras levé pour informer le groupe d'une intention de s'arrêter, le bras tendu à gauche ou à droite pour les changements de direction.
- Les enfants qui mettent le pied à terre dans une montée deviennent piétons et doivent donc emprunter le trottoir, après être descendus de préférence à droite du vélo.



D'autres consignes ne sont pas inutiles à rappeler :

- mettre en pratique les règles du **code de la route**, et notamment la priorité à droite,
- observer les principes d'une **conduite préventive** : communiquer avec les autres usagers de la route (par la sonnette, le bras, le regard), connaître son vélo et la qualité de ses reflexes et prévoir les obstacles,
- s'adapter à la vitesse de l'enfant qui précède,
- ne pas obstruer la voie publique lors d'un arrêt (par exemple, à l'approche d'un carrefour, sur un passage pour piétons),
- tenir le guidon à deux mains,
- éviter les trous et ne pas franchir les bordures de trottoir sur le vélo, etc.

La bonne conduite des enfants

- Je respecte les consignes des accompagnateurs.
- Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
- Je roule toujours à droite.
- Je conviens avec le responsable des endroits où nous pouvons rouler à deux de front et des endroits où nous roulons en file indienne.
- Je veille toujours à former avec les autres enfants un groupe compact.
- Je traverse les rues comme il a été convenu par le groupe. Les accords pris peuvent varier d'un carrefour à un autre.
- Je porte un équipement spécial, par lequel les autres usagers de la route peuvent facilement distinguer notre groupe.
- Je roule sur un vélo en bon état.
- Je suis attentif sur la route, j'ai les yeux et les oreilles grands ouverts.
- Je tiens compte des autres usagers de la route, en respectant tout spécialement les piétons.

Rappel : le cycliste est soumis au code de la route.



Droits et devoirs du cycliste

Pistes et bandes cyclables

- les pistes et bandes cyclables sont réservées aux seuls vélos (sauf dérogation autorisant les cyclomoteurs)
- les pistes et bandes cyclables ne sont pas obligatoires (sauf décret/arrêté)

Sur la route

- lors d'un dépassement, les automobilistes sont tenus de ne pas s'approcher à moins d'un mètre en agglomération (1,5 mètre hors agglomération)
- lors d'un dépassement, les automobilistes sont tenus de réduire leur vitesse
- comme tout véhicule qui dépasse un piéton ou un vélo, à vélo je dois laisser un écart d'un mètre au moins (1,5 mètre hors agglomération)
- rouler à deux de front est permis (sauf par mauvaise visibilité notamment la nuit) ou si un usager demande le passage
- tourner à gauche en passant par le centre d'un rond point est interdit
- le remonte-file (dépassement de voitures à l'arrêt) à droite est interdit
- le remonte-file (dépassement de voitures à l'arrêt) à gauche est considéré comme un dépassement, donc autorisé si « *possibilité de reprendre sa place dans le courant normal de la circulation sans gêner celle-ci* »

Piétons

- les aires piétonnes sont accessibles aux vélos (en roulant au pas et en ne gênant pas les piétons)
- les trottoirs sont interdits aux vélos, sauf :
 - pour les enfants de moins de 8 ans,
 - en tenant son vélo à la main (le cycliste redevenant piéton)

Stationnement

Il est interdit d'accrocher le vélo au mobilier urbain en dehors des équipements spécialement destinés à cet usage

Sécurité routière

Se déplacer en vélo, c'est agréable, écologique, économique et sain, mais encore faut-il que ce soit sans danger.

- Une règle d'or : personne n'a envie de renverser un cycliste. Par conséquent, l'important c'est d'**être vu** (notamment dans les conditions limites : obscurité ou brouillard) et **compris par les autres usagers** de la route en adoptant un comportement prévisible (indiquer les changements de direction *et vérifier que le message est perçu avant de modifier sa trajectoire*).
- Il est recommandé de **bien choisir son itinéraire**. Éviter si possible les routes à grande circulation. En ville, mieux vaut traverser les quartiers résidentiels plutôt que d'emprunter les grands axes.
- Les **situations les plus délicates sont les entrées de ronds-points et se faire dépasser** par plusieurs véhicules qui se suivent. En effet, bien souvent une première voiture décide de dépasser en évaluant les risques alors que les suivantes se contentent de suivre et ne réévaluent pas la situation. Dans ces cas, l'important pour le cycliste est d'être conscient de la situation et de se comporter en conséquence pour anticiper un risque éventuel en ralentissant et se serrant sur la droite.